

Création des comités de coordination de la santé sexuelle

📅 Publié le 27 septembre 2024

👤 De Uniopss

SANTÉ

ARTICLE



INFO NATIONALE



Le décret du 3 juillet 2024 engage une réforme des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH). Ces derniers seront transformés en comité de coordination de la santé sexuelle

à partir du 15 mars 2025. Leurs missions sont élargies et leurs modalités de fonctionnement sont drastiquement changées.
Les adhérents trouveront en pièce jointe une fiche expertise de synthèse ainsi que le texte adopté.

Note d'information du 27/09/2024

Auteur du document : Raphaël MOREAU - Conseiller technique/plaidoyer - Santé/ESMS

Numéro de fiche
112.37 Ko